

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 avril 2016

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Anne OLIVIER, Nathalie GRILLON, Sylvie MILLOT, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER et Mrs Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT, Bernard PERUS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Martine HUIBAN pouvoirs à Mme Paule MASSON
Mr Sébastien DESBOURDES pouvoirs à Mme Sylvie MILLOT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H04

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Budget Primitif Eau 2016

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Eau de l'exercice 2016 :

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	67 363.38 €
<u>Recettes d'exploitation :</u>	67 363.38 €

<u>Dépenses d'investissement :</u>	35 542.02 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	35 542.02 €

Après en avoir délibéré chapitre par chapitre, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget Primitif Eau 2016.

3) Budget Primitif Communal 2016

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Communal de l'exercice 2016 :

Dépenses de fonctionnement : 922 525.93 €

Chapitre 011 ; Chapitre 012 ; Chapitre 66 ; Chapitre 67 ; Chapitre 023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

Chapitre 65

Mme Olivier rappelle qu'elle n'est pas en accord pour les indemnités des élus, elle signale qu'il est illégal de ne pas prévoir de budget pour la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

Recettes de fonctionnement : 922 525.93 €

Chapitre 013 ; Chapitre 70 ; Chapitre 74 ; Chapitre 75 ; Chapitre 76 ; Chapitre 77 ; Chapitre 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

Chapitre 73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

Dépenses d'investissement : 313 629.04 €

Chapitre 20 ; Chapitre 23 ; Chapitre 16 ; Chapitre 040 ; Chapitre 041

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

Chapitre 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

Recettes d'investissement : 313 629.04 €

Chapitre 10 ; Chapitre 21 ; Chapitre 041

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2016.

4) Réserves parlementaires : aménagement Carrefour RD191-RD148

Cette demande concerne l'aménagement de ce carrefour par l'UTD pour la somme de 24 120€ à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise Mme Le Maire à faire cette demande.

5) Réserves parlementaires : remplacement des vestiaires (ancien stade) par un Kiosque en bois

Cette demande de réserve s'inscrit dans la continuité de l'aménagement du parc de loisir. Un devis a été fait pour la destruction des vestiaires et la construction d'un kiosque, qui s'élève à 19 827,60€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme Le Maire à faire cette demande.

6) Réserves parlementaires : installation radar pédagogique avec ralentisseurs

Cette demande de réserve concerne la pose de radars pédagogiques et des ralentisseurs pour un montant de 14 707,20€. L'installation sera faite par les agents techniques communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, autorise Mme Le Maire à faire cette demande.

7) Questions Diverses

- 1- Prise en compte par le conseil communautaire CCVE de notre demande d'intégration,
- 2- La commune d'Auvers St Georges a acté notre demande de sortie de la CCEJR,
- 3- La soirée de clôture des TAP est prévue le 15 avril 2016 de 18h30 à 20h00
- 4- Fête patronale : À notre demande, M. DELMER a autorisé l'implantation de la fête patronale sur le site STRF. Malheureusement, après une réunion sur site les problèmes suivants empêchent cette implantation :

- Électrification du site : la pose d'un compteur nomade nécessitait des travaux trop coûteux et non sécuritaires pour un évènement ponctuel.
- Le site STRF reste dangereux par son industrialisation même en présence d'un service de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, décide de maintenir la fête rue des Vallées car aucun autre site ne réunit toute les conditions pour un déroulement de la fête en toute sécurité.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H.